

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DEVE 10 Aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le bois de Vincennes (12e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le bois de Vincennes (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 12 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'avenue des Minimes dans le bois de Vincennes (12^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO